

COMMUNE DE SAINT JULIEN DE VOUVANTES

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Une enquête publique se tiendra **pendant 32 jours** consécutifs **du lundi 23 juillet 2018 à 9 heures au jeudi 23 août 2018 à 17 heures.**

Au terme de cette enquête, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme permettra :

- ✓ la modification du règlement graphique pour le passage d'une zone 2AU en zone 1AU en vue d'une ouverture à l'urbanisation, la création d'une orientation d'aménagement et de programmation.
- ✓ La modification du règlement graphique pour supprimer trois emplacements réservés.
- ✓ La modification du règlement graphique pour actualiser le tracé d'un sentier piéton existant.
- ✓ La modification du règlement écrit pour autoriser en zones **Ue et 1AUe** des hauteurs supérieures à 10m en cas d'impératifs techniques.

Monsieur Claude ROUSSELOT, ingénieur IGN en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public :

- ✓ A la Mairie de Saint Julien de Vouvantes, 48 rue de la Libération, aux jours et heures habituels d'ouverture des services (9h – 12h) à l'exception des jeudis, samedis, dimanches et jours fériés.
- ✓ Sur un poste informatique en mairie.
- ✓ Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.saint-julien-de-vouvantes.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du service administratif (02 40 55 52 77) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations des intéressés à la mairie, 48 rue de la Libération aux jours et heures suivants :

- ✓ Lundi 23 juillet 2018 de 9h (ouverture de l'enquête) à 12h
- ✓ Mardi 31 juillet 2018 de 9h à 12h
- ✓ Vendredi 10 août 2018 de 9h à 12h
- ✓ Jeudi 23 août 2018 de 14h à 17h (clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Les observations et propositions pourront également être transmises par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur/ Mairie de Saint Julien de Vouvantes / 48 rue de la Libération / 44670 Saint Julien de Vouvantes, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : plumodif2stjuliendevouvantes@yahoo.com. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 10 Mo. Elles seront également consultables, dans les meilleurs délais, sur le site de la mairie à l'adresse suivante : www.saint-julien-de-vouvantes.fr

Seuls les courriers et courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Le Maire,
Serge HEAS

